

RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
« THÉÂTRE »
- Session 2020 -

1) Les membres du jury

M. Guillaume GAY : Comédien et directeur de la Compagnie du Caméléon (créée en 2003)

M. Gaëtan LE LU : IA-IPR de lettres de Polynésie française

2) Le cadre de l'épreuve

Selon les termes définis par les articles 4 et 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 régissant l'ensemble des certifications complémentaires, l'examen est une épreuve orale d'une durée de trente minutes maximum, structurée comme suit :

- **un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes maximum**, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle ;
- **un entretien avec le jury de vingt minutes maximum**, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie, et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre.

3) Les remarques du jury

3.1. Le dossier de candidature

Le jury a reçu six rapports, élaborés par des candidats professeurs de lettres (cinq) et par un professeur d'histoire-géographie. Trois d'entre eux étaient très fournis et précis.

L'épreuve elle-même : elle s'est tenue les 20 et 27 mai, dans le respect des mesures barrière, au Vice-rectorat de Polynésie française. Deux candidats sur six ne se sont pas présentés.

3.2. L'exposé du candidat

Tous les candidats avaient intégré le principe de se démarquer de leur écrit pour éviter toute redondance et apporter des éléments nouveaux au jury mais il ne leur était pas toujours aisé de le faire quand leur projet était trop flou ou leur expérience trop ténue.

3.3. L'entretien

Le jury fait en sorte de passer en revue certains des enjeux majeurs de l'enseignement du théâtre et, de temps à autre, de l'ensemble des enseignements artistiques qui partagent une partie de référentiel commun. Il s'assure d'une connaissance acceptable des programmes et cherche à se faire une idée assez précise de l'expérience des candidats dans le domaine du théâtre; il sonde la solidité des motivations.

Chez la plupart des candidats, le jury a apprécié une bonne connaissance des programmes de l'enseignement artistique de théâtre dans le second degré, de la plupart de ses objectifs et enjeux, ainsi que des compétences à développer chez les élèves. La plupart des candidats qui se sont présentés à l'épreuve disposent d'une culture de spectateur authentique passablement étoffée, avec des aperçus parfois significatifs sur les tendances de la création contemporaine et sur les problématiques qui la parcourent et font débat. La connaissance de l'histoire du théâtre est acceptable et la réflexion de bon niveau.

Dans l'ensemble, ce qui a principalement fait défaut, c'est l'expérience de la pratique théâtrale elle-même, que ce soit au sein d'une troupe ou en animation d'atelier. Cela a pu conduire certains candidats à appréhender leur projet sous un angle exclusivement intellectualisé, par le prisme littéraire et esthétique. Bien qu'accompagnés par des professionnels, les professeurs aspirant à enseigner en option ou en spécialité doivent être en capacité de dispenser quelques cours pratiques de théâtre et donc de connaître les fondamentaux du théâtre de plateau, pour être en mesure de mettre en place une dynamique d'enseignement et faire coexister les dimensions intellectuelle et physique.

Il est recommandé par exemple de disposer de techniques d'échauffement corporel et vocal, d'être en capacité d'exercer les élèves d'un point de vue technique (articulation, projection, respiration, engagement du corps...) mais aussi de diriger les élèves du point de vue des intentions de jeu, de la justesse, de la sincérité et du rapport au présent. Ils doivent avoir une connaissance minimum de la mise en scène et de la scénographie de manière à pouvoir impulser une réflexion sur le sujet et nourrir les propositions des élèves.

En outre, il est important qu'ils puissent de temps à autre animer une séance d'improvisation visant notamment à développer l'écoute, l'imaginaire et le lâcher-prise dans un environnement bienveillant.

Il n'est pas nécessaire que le professeur certifié soit un fin praticien, ni même un formateur aiguisé de la pratique théâtrale mais il est impératif qu'il en connaisse les rudiments pour pouvoir préciser les lignes fortes de son enseignement et faire appel aux ressources nécessaires pour compléter ses propres compétences. Comme dans tout entretien professionnel, enfin, la sincérité de l'engagement, l'authenticité de la posture et des motivations ont joué un rôle important. L'inscription d'un projet au bénéfice des élèves et de leur épanouissement culturel dans un territoire parfois peu propice est un point fort, à condition de rassembler des éléments de stratégie pour lui donner consistance et chance de réussite.

En définitive, tous les candidats évalués disposent du potentiel pour porter cet enseignement. Ils doivent seulement procéder à un rééquilibrage entre l'approche intellectuelle et la dimension corporelle et émotionnelle.

Le seul candidat ayant été certifié lors de cette session a pu se détacher quelque peu des autres grâce à une expérience d'encadrement d'un atelier théâtre, certes peu ancienne, mais qui lui a permis de donner au jury certains gages d'une appréhension plus concrète de l'acte théâtral dans un cadre pédagogique.

4) Les résultats :

Le jury a reçu un lauréat, avec une note de 11 sur 20. Les autres candidats, refusés, ont obtenu des notes de 07 à 09 sur 20. Ils sont encouragés à se présenter de nouveau, en tenant compte des éléments exposés dans ce rapport pour mûrir leur projet et lui donner consistance.

Fait à Papeete, le mardi 16 juin 2020

